

Liste des pièces à fournir pour l'établissement d'un PACS

- Acte de naissance de chacun des futurs pacsés
- Copie du jugement de divorce
- Copie recto-verso des pièces d'identité
- Traduction de l'extrait d'acte de naissance par un expert agréé auprès des Tribunaux en présence d'un acte de naissance étranger
- Profession et domicile de chacun des futurs partenaires